

Additif n° 01/2026 modifiant certaines clauses du DAO 01/IPN/CPMP/MERSE/2026

Le présent additif est établi à la suite d'une demande d'éclaircissements formulée par un candidat relative à une exigence figurant dans les spécifications techniques des manuels scolaires objet du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Cette exigence (Une main minimum du papier intérieur de $1.8 \text{ cm}^3/\text{g}$) étant susceptible de soulever des difficultés quant à sa conformité avec les normes généralement appliquées au papier sans bois non couché de 80 g/m^2 et 70 g/m^2 utilisés pour l'impression des manuels scolaires, l'Autorité Contractante (IPN), procède par le présent additif, aux ajustements nécessaires afin de garantir une compréhension uniforme des prescriptions techniques pour l'ensemble des candidats.

Pour ce faire :

- 1- La modification de la **colonne 6** (Papier intérieur) du tableau :
B- Spécifications techniques détaillées (pages 79 à 84) par la suppression de l'exigence : main minimum du papier intérieur de $1.8 \text{ cm}^3/\text{g}$ pour tout les manuels objet de cette colonne (36 manuels)
- 2- Le report de la date d'ouverture des plis qui était prévue le 15 Juillet 2026 à 12H GMT jusqu'au **Lundi, le 27 Juillet 2026 à 12H GMT**. Ce report modifie le **point 7 de l'Avis d'Appel d'Offres**, ainsi que les **IC 23.1 (a) et 26.1** du DAO n°01/IPN/CPMP/MERSE/2026
- 3- Toutes les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres demeurent inchangées.

10 JUL 2026

Le Directeur Général (Absent)

Le Directeur Adjoint

Mohamed Abdou Babiya

